



COMPTE RENDU
réunion du Conseil municipal
du 23 février 2022

Etaient présents : Mesdames Angot, Bianchin, Brugière, Gabory, Legeas, messieurs Alizon, Morlat, Mothu, Terrasse, Triquet

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. Mothu

Le conseil municipal débute à 20h00.

Le prochain conseil aura comme secrétaire de séance : Mme Bianchin.

Monsieur le maire rappelle le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022.

Le conseil adopte le procès-verbal.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Tarifs participation classe découverte 2022

La commission des finances propose que les enfants de Combleux et ceux scolarisés à l'école de Combleux qui partiront en classe de découverte du 10 au 20 mars 2022 bénéficient d'une participation financière de la commune.

Le coût par enfant est de 495 € après participation du Conseil départemental.

Pour la classe de découverte à Crocq, une aide de 234 € sera accordée aux 34 familles ayant un enfant qui part en classe de découverte et une aide de 274 € par enfant pour les 6 familles qui ont deux enfants qui partent en classe de découverte.

Le nombre d'enfants est compté sur les 2 classes de découverte, soit 46 enfants.

Monsieur le maire propose :

- De verser à l'organisme gestionnaire de classes de découvertes, la participation financière correspondante selon le nombres d'enfants participant.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Finances : Indemnité d'accompagnateur en classe découverte

L'arrêté ministériel du 6 mai 1985 prévoit une indemnité pour les instituteurs accompagnant les enfants en classe extérieure.

Affiché le 28 février 2022

L'indemnité se compose de trois éléments :

- Une somme représentant les avantages en nature (soit 2 repas par jour) égale à 2 fois minimum le minimum garanti ;
- Une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4.57 euros ;
- Une somme variable pour travaux supplémentaires sans pouvoir excéder 230 % du salaire horaire du smic.

Après avoir pris en considération ces trois éléments de calcul indiqués dans l'arrêté mentionné ci-dessus, monsieur le maire propose au Conseil d'allouer une indemnité de 328,50 euros à chaque accompagnateur.

Monsieur le maire propose :

- D'allouer ces indemnités à l'accompagnateur de chaque classe découverte.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Autorisation du droit des sols : Délégation de signature

Certains aménagements sur la Commune de Combleux nécessitent une demande d'autorisation des droits du sol.

Conformément aux dispositions réglementaires,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à déposer des demandes d'autorisation des droits du sol et messieurs les premier et troisième adjoints à signer les arrêtés et tous les actes résultant de l'instruction des dossiers.

Monsieur le maire propose :

- D'autoriser monsieur le maire à déposer des demandes d'autorisation des droits du sol
- D'autoriser monsieur Frédéric MORLAT, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux travaux, troisième adjoint, ou monsieur Sylvain ALIZON, premier adjoint, à signer les arrêtés et tous les actes résultant de l'instruction des dossiers.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Néant

Informations complémentaires :

Néant

Prochaines dates :

-Prochain conseil municipal : 31 mars 2022

Clôture du conseil : 20h30